

La corégulation comme seule réponse démocratique

Présidée par le Français Jean-Pierre Duverney-Guichard, la Fédération européenne des conseils et intermédiaires financiers (FECIF) vient de fêter ses dix ans d'existence. Le point sur cette organisation avec Vincent J. Derudder, son secrétaire général.

Investissement Conseils : Pouvez-vous nous faire un rapide bilan de vos dix années d'existence ?

Vincent J. Derudder : A l'exception du BIPAR, organisme des agents d'assurances tous risques, les intermédiaires ne disposaient pas auparavant d'une organisation internationale pour les représenter. Nous avons commencé, en 1999, avec 10 000 membres, et aujourd'hui nous représentons 300 000 intermédiaires. Nous avons participé à toutes les initiatives et consultations de la Commission européenne, et avons aidé nos associations membres dans leurs négociations avec les régulateurs nationaux pour la transposition des directives européennes. Nous sommes par ailleurs à l'origine d'un certain nombre de lois nationales. C'est le cas notamment en Belgique et en Autriche.

IC : Quels services apportez-vous à vos adhérents ?

VJD : La principale raison d'exister de la FECIF est la représentation des intérêts des intermédiaires auprès des différentes autorités. Nous ne sommes pas une organisation commerciale et, de ce fait, nous ne « vendons » pas de services. Toutefois, nous avons mis en place une assu-

rance responsabilité civile groupe et facilitons les rapprochements ainsi que les mises en relation lorsque nous sommes sollicités.

IC : Durant ces dix années, quelle est votre plus grande satisfaction ?

VJD : C'est d'avoir fait progresser le concept de corégulation, inconnu il y a dix ans. Il représente la seule réponse démocratique possible aux excès de l'autorégulation, qui souvent ne réglemente rien, et du tout réglementaire étatique, qui opprime à la fois le consommateur et l'entrepreneur.

IC : Dans quels pays avez-vous concouru à la mise en place de ce système ?

VJD : Nous l'avons fait dans tous les nouveaux Etats membres, où évidemment il était plus facile de proposer des idées novatrices que dans des pays comme la France, où certaines mauvaises habitudes sont tenaces !

IC : Quels sont vos objectifs actuels ?

VJD : Le plus important est de nous développer, d'inviter les intermédiaires non encore syndiqués à intégrer une organisation, d'inciter les syndicats non encore membres de notre fédération à la

rejoindre, afin que notre action auprès des autorités européennes soit mieux entendue, du fait de notre nombre et de notre influence.

IC : Etes-vous en relation avec la Chambre des indépendants du patrimoine pour qu'elle vous rejoigne ?

VJD : La Chambre était l'un des premiers membres de la FECIF, mais elle a décidé de la quitter pour des raisons de personne, pour autant que j'ai pu comprendre quelque chose à ce départ. A ce jour, je n'ai aucun contact, ce que je regrette.

IC : Quels sont les dangers qui pèsent aujourd'hui sur les intermédiaires financiers indépendants ?

VJD : Le découragement pousse beaucoup de nos collègues à abandonner la profession. C'est le cas surtout en Allemagne, en Grande-Bretagne ou encore en Espagne. Le poids de la réglementation très tatillonne et coûteuse démotive un grand nombre d'entre eux. De leurs côtés, les nouveaux intermédiaires potentiels ont également peur de faire les frais de la crise provoquée par les grandes banques et dont ils sont, comme leurs clients, les victimes !

IC : Justement, face à la crise, quelles actions avez-vous menées ?

VJD : Il s'agissait d'abord de faire comprendre à la Commission européenne que les intermédiaires indépendants étaient des victimes, tout comme leurs clients. Il fallait aussi mettre un point final à



Vincent J. Derudder

la politique du « deux poids, deux mesures » : les petits d'un côté, avec toute la lourdeur d'une réglementation pointilleuse, et de l'autre, les grands qui peuvent tout se permettre ou presque. La Commission a entendu ce message et le rapport Larosièrre va dans le bon sens.

IC : Quel regard portez-vous sur l'évolution du marché français ?

VJD : D'une manière surprenante, le marché français a plutôt bien réagi. Actuellement, il y a moins de disparitions de cabinets en France qu'en Grande-Bretagne, en Allemagne ou en Espagne.

IC : Comment jugez-vous le projet de loi du député Louis Giscard d'Estaing ?

VJD : J'invite tous les acteurs concernés à plus de réalisme : une bonne loi, c'est une loi qui organise une situation existante, pas un monde virtuel. J'ajouterai une chose : il convient de donner le temps aux textes de se roder avant de vouloir immédiatement les changer. ■

Propos recueillis par Benoît Descamps